

XYLOPHENE®

MULTI-USAGES EVO+ Produit de traitement des bois



5L

1L

Existe en 1L - 5L - 20L

PROPRIÉTÉS

Insecticide et fongicide.

Produit de traitement insecticide et fongicide destiné au traitement préventif des bois intérieurs et extérieurs peu exposés contre les larves xylophages, les termites le développement des champignons et au traitement curatif contre les larves xylophages.

- Incolore, non gras, ne tache pas le bois, ne relève pas les fibres du bois.
- Produit prêt à l'emploi.
- Facile d'application.
- Séchage rapide.
- Empêche le développement des champignons de pourriture.
- Compatible avec toutes les finitions Bondex : lasures, peintures, vernis, cires, vitrificateurs.

Expertise depuis plus de 60 ans.

Efficacité prouvée selon la norme NF EN 599-1. Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois. Efficacité des produits préventifs de préservation du bois établie par des essais biologiques.

TRAITEMENT PRÉVENTIF DES BOIS SAINS :

Protège d'éventuelles attaques d'insectes à larves xylophages tels que Lyctus (*Lyctus brunneus*), Vrillettes (*Anobium punctatum*), Capricornes (*Hylotrupes bajulus*), de termites, (*Reticulitermes spp.* en classes d'emploi 1, 2 et 3.1) et de champignons de pourriture cubique (bois résineux et feuillus pour la classe d'emploi 2, bois résineux seulement pour la classe d'emploi 3.1).

TRAITEMENT CURATIF DES BOIS ATTAQUÉS

(Bois résineux et feuillus en intérieur non exposés aux intempéries et au lessivage) :

Détruit les larves d'insectes xylophages : Vrillettes (*Anobium punctatum*) et Capricornes (*Hylotrupes bajulus*).

Numéro d'autorisation : FR-2025-0059.

CARACTÉRISTIQUES

• **Ouvrage** : Tous bois extérieurs (hors lisses basses, parties en contact avec le sol ou immergées) et bois intérieurs de type charpente (bois sous abri sans risque de ré humidification) ou ossatures.

• **Destination** : Bois intérieurs et extérieurs.

• **Outils** : Brosse, pinceau, pistolet « Air Less », matériel d'injection uniquement en intérieur.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	SPÉCIFICATIONS
État physique	Formule liquide
Teinte	Incolore
Aspect	Liquide, non gras
Matières actives	Insecticides et fongicides
Solvant	Eau
Recouvrable	1 heure
Séchage complet	48 heures environ (en cas d'injection en intérieur : 3 à 4 semaines environ)
Dilution	Prêt à l'emploi
Bois sains	Appliquer 1L de produit dans 5m ² soit 200g/m ²
Bois attaqués	Appliquer 1L de produit dans 3m ² soit 300g/m ²
Point éclair	Supérieur à 100°C

Classe d'emploi 3.1 : bois non abrité, sans contact avec le sol et sans stagnation d'eau.

Peut être conservé 2 ans en emballage fermé d'origine. Date limite d'utilisation : 2 ans à compter de la date inscrite sur l'emballage. Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C. Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C. L'émulsion gèle à partir de 0°C. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

PRÉPARATION

Pour réaliser un traitement efficace, le produit doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Les fonds doivent être sains, secs, non humides, non gelés, non givrés, dépourssiérés, compacts et préparés selon les DTU et normes en vigueur, décapés et/ou poncés pour être bruts et exempts de tout revêtement filmogène, cire, huile ou enduit pouvant empêcher la pénétration du produit de traitement dans le bois et être non contaminés par des champignons.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

Tous les matériaux non concernés par le traitement devront être protégés efficacement contre les coulures ou éclaboussures.

Il est nécessaire de travailler selon les normes et DTU en vigueur et de respecter les quantités de produit à déposer dans le bois en fonction du traitement à réaliser.

En cas de présence de termite et/ou de mэрule dans l'habitation, consulter un applicateur spécialisé dans le traitement du termite et/ou de la mэрule.

L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15%.

Une température entre 10°C et 25°C, une humidité relative de 50% et une bonne ventilation sont nécessaires pour un séchage optimal.

APPLICATION

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation. Ne pas diluer.

1. Sur les bois neufs et sains :

Badigeonner sur toutes les surfaces à raison de 1 litre pour 5m² soit 200g/m², en appliquant 1 couche. Insister sur les parties encastrées.

2. Sur les bois attaqués :

Sonder, bűcher et broser les parties attaquées. Remplacer les pićes n'offrant plus de résistance. Appliquer sur toutes les surfaces à raison de 1 litre pour 3m² soit 300 g/m², 1 couche par badigeon. Insister sur les parties encastrées. Les bois attaqués par les termites doivent être remplacés et un traitement par une entreprise spécialisée doit être envisagé. Pour les bois attaqués par les champignons, la source d'humidité à l'origine de la pourriture doit être traitée avant l'application du produit de traitement.

3. Pour les bois à usage extérieur :

Il est obligatoire d'appliquer un produit de finition après le traitement.

En intérieur :

Les traitements curatifs par injection doivent toujours être réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

RECOMMANDATIONS

Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

La durée du système peut être altérée en fonction de certains paramètres :

- application du produit sur des bois déjà contaminés par un champignon (type « bleuissement en service »).
- application sur des ouvrages dont la conception pourrait favoriser le développement de champignons et d'insectes (effet de condensation, choc thermique sous toiture, mauvaise ventilation, piège à eau, eau stagnante, station horizontale, bois en contact avec le sol, milieu humide confiné).

MULTI-USAGES EVO+

Produit de traitement des bois

INCIDENCES DU PRODUIT SUR LES BOIS

- Coloration : Le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.
- Odeur : Au séchage, une odeur peut se dégager. Si une application intérieure est effectuée, pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur. Il est conseillé dans ce sens d'effectuer ce type de traitement pendant la saison estivale pour une aération optimale des locaux.
- Matériaux en contact des bois : Les matériaux en contact des bois devront être protégés.
- Remontées de tanin : Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.
- Finition : Une finition est obligatoire après l'application du produit. Toutes les finitions sont compatibles.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.

Le produit n'a aucune efficacité pour un traitement curatif contre les champignons. Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du produit. Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrées dans les maçonneries.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Ne pas traiter les meubles et boiseries en marqueterie ou recouverts de placage.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Technique au **01 57 61 06 90**. PPG AC FRANCE - ZI, Route de Thennes - 80 110 MOREUIL.

NETTOYAGE

- Taches : nettoyer immédiatement avec un chiffon propre imbibé d'eau.
- Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : eau savonneuse.

SÉCURITÉ



Attention

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Contient de l'IPBC (CAS No. 55406-53-6), peut produire une réaction allergique.

Produit biocide TP08 destiné au grand public.

Type de préparation : ME (microémulsion prête à l'emploi).

Composition : Cyperméthrine (N° CAS 52315-07-8) 0,174 % m/m

Tébuconazole (N° CAS 107534-96-3) 0,026 % m/m

IPBC (N° CAS 55406-53-6) 0,122 % m/m

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les produits de traitement du bois avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

- Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
- Pour les professionnels : Porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile par exemple) en cas d'application au pinceau combinée à l'injection ; porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile par exemple) et une combinaison de catégorie III type 6 en cas de pulvérisation ou pulvérisation combinée à l'injection. Pulvérisable uniquement en intérieur.
- Se laver les mains après manipulation.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Lors d'un traitement en extérieur par badigeon, protéger le sol à l'aide d'une bâche en plastique de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Le traitement par pulvérisation n'est pas autorisé.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois traité à proximité d'un plan ou d'un cours d'eau, même recouvert d'une couche de finition.
- Ne pas réutiliser l'emballage après emploi du produit.
- Ne pas traiter les ruches.
- Le produit peut geler. Après dégel, le produit garde toutes ses propriétés.
- Prendre les précautions nécessaires pour prévenir tout risque électrique.
- Faire un test préalable pour les bois exotiques ou riches en tanins.
- Essuyer les coulures.
- Contient de la perméthrine (pyréthroïdes), peut être mortel pour les chats. Les chats doivent éviter tout contact avec l'objet / la zone traitée.
- Lors d'un traitement en extérieur par badigeon, protéger le sol à l'aide d'une bâche en plastique de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- La garantie 10 ans est limitée au remboursement du produit sur présentation du ticket de caisse et du bidon.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Responsable de la mise sur le marché : PPG-AC France SA, Immeuble Union Square, 1 rue de l'Union, 92565 Rueil-Malmaison.